

**OUTILS ET DISPOSITIFS DU CONSEIL REGIONAL DE FRANCHE-COMTE MIS A LA DISPOSITION DE LA
PROFESSIONNALISATION DES PUBLICS EN INSERTION**

	Outils /programmation	Pourquoi?	Modalités/public en insertion?	Comment ?	Quelle prise en charge ?
	Programmes régionaux des formations	Formations pré qualifiantes et qualifiantes	Actions collectives en prestation, à temps complet	Travail orienteur et organisme de formation pour positionnement et vérification des pré requis	Frais pédagogiques de la formation pris en charge par la Région et rémunération sous conditions.
	Actions collectives subventionnées en insertion	Actions type chantier école, chantiers d'insertion sous le régime de la subvention, actions de remobilisation, de remise à niveau...)	Actions collectives à temps plein	Travail orienteur et organisme de formation pour positionnement et vérification des pré requis	Prise en charge de la formation par la Région au taux de 4,57 € de l'heure co financées (ex: PLIE, PIC...)
	Outils/mesures individuelles	Pourquoi?	Modalités/public en insertion?	Comment ?	Quelle prise en charge ?

	SIFA (durée de 3 à 9 mois)	Mise en situation de travail en entreprise et formation au poste de travail et/ou formation en APP ou autre OF conventionné	Action individuelle à effet immédiat	-Signature d'une convention entre l'ANPE ou EJ ou autres, l'entreprise, le bénéficiaire et la Région. -Demande de formation, accompagnée du devis et du descriptif établie par le prescripteur -Demande à déposer à	Prise en charge des frais pédagogiques de la formation à hauteur de 4,57 €
	Aide individuelle à la formation dans le cadre d'un contrat aidé	Bénéficiaires d'un contrat aidé CAV ou CIRMA (dont les salariés en CAV en ACI)	Effet immédiat	Transmission de la demande par le référent socio professionnel, accompagnée du devis de la formation, d'un CV et d'une lettre motivée	Prise en charge de la formation par la Région au taux de 4,57 € de l'heure (dans la limite de 200h, en une ou plusieurs étapes de
	Aide à la formation des salariés de l'IAE	SIAE: Formation pour les personnes en EI.	Convention avec chaque EI	Formulaire téléchargeable sur www.franche-comte.fr (rubrique emploi)	Prise en charge de la formation à hauteur de 75 % des frais pédagogiques dans la limite de 2 400 €, à condition que la demande soit déposée dès l'embauche et que la formation soit assurée par un organisme distinct de l'employeur: intervention de l'OPCA soutenu par la Région
	Outils/projets	Pourquoi?	Modalités/public en insertion?	Comment ?	Quelle prise en charge ?

	<p>Aide à la formation dans le cadre de recrutement pour répondre aux besoins d'entreprises (Fonds régional d'appui à la professionnalisation) Exemple des opérations "coopérer pour qualifier"</p>	<p>Formation dans les secteurs porteurs ou en tension à la demande d'entreprises qui recrutent (contrats supérieurs à 6 mois), dont l'appareil de production est situé en Franche-Comté. Formation > à 70 heures</p>	<p>Construction sur mesure des parcours avec en amont passage en remobilisation</p>	<p>-Recrutement d'au moins 3 salariés au sein d'une même entreprise. -Recrutement d'au moins 6 salariés au sein d'entreprises regroupées.</p>	<p>Aide régionale sous réserve de la complémentarité d'autres financements</p>
--	---	---	---	---	--